

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 20 SEPTEMBRE 2021 A 20H00

L'an deux mille vingt et un, le vingt septembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Ventelay dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la présidence de Monsieur Marcel VERGEZ, Maire.

Étaient présents : VERGEZ Marcel, LEBOURCQ Joël, PETITFRERE Philippe, BOQUET Michèle, CHEVAILLIER Guillaume, EUGENE Anne, EUGENE Dominique, GRAUX Benjamin, SMETT Jacki, TELLIER Frédéric, TURLIN Gérard

Était absent :

Monsieur Frédéric TELLIER a été élu secrétaire de séance

I – LECTURE DU DERNIER COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 JUIN 2021

Après lecture du compte rendu de la précédente réunion du conseil du 14 juin 2021, aucune remarque n'a été formulée.

Il est adopté à l'unanimité

II – DELIBERATION POUR LE PASSAGE DE LA COMPTABILITE EN M57

Le référentiel M57 est l'instruction budgétaire et comptable la plus récente, mise à jour par la DGCL et la DGFIP, en concertation étroite avec les associations d'élus et les acteurs locaux. Il permet le suivi budgétaire et comptable d'entités publiques locales variées, appelées à gérer des compétences relevant de plusieurs niveaux : bloc communal, départemental et régional, tout en conservant certains principes budgétaires applicables aux référentiels M14, M52 et M71. Il est le référentiel le plus avancé en termes de qualité comptable puisque c'est la seule instruction intégrante, depuis 2018, les dernières dispositions normatives examinées par le Conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP).

Ces travaux d'intégration annuels permettent de poursuivre le mouvement de convergence vers les règles des entreprises sauf spécificités de l'action publique (transfert des plus et moins-values de cession en section d'investissement, mécanisme de neutralisation budgétaire, etc.).

La commune a reçu le 7 mai 2021 un mail de la trésorerie de Fismes l'informant que le basculement de l'ensemble des collectivités à la M57 est en cours, ce chantier étant d'envergure nationale, un calendrier de basculement en 2 vagues est programmé avec des basculements à la M57 au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une transition totale de toutes les communes au 01/01/2021.

La commune de Ventelay s'est positionnée sur un changement au 1^{er} janvier 2022.

Les modalités d'adoption du référentiel M57 nécessite une délibération du conseil municipal pour une application au 1^{er} janvier 2022.

Monsieur le maire propose au conseil d'en délibérer.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention mis à jour, DECIDE à l'unanimité des membres présents :

- D'adopter le référentiel M57 à partir du 1^{er} janvier 2022
- Donner tout pouvoir au Maire pour toutes les décisions relatives et nécessaires au projet et à cette décision et pour signer tous documents nécessaires à la mise en place de cette nomenclature.

III – DELIBERATION POUR FIXER LE MONTANT DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA MNT (ASSURANCE COMPLEMENTAIRE SANTE)

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39 ;

Vu la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38,

Vu les dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De participer à compter du 1^{er} octobre 2021, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la complémentaire santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- De verser une participation mensuelle de 25 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une complémentaire santé labellisée.

IV – DELIBERATION : MONTANT DU COLIS DE NOEL

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide d'offrir un colis de Noël aux personnes âgées de 70 ans ou plus pour un montant de 50 € environ (cinquante euros) par personne.

V – COMPTE-RENDU AUX PARTICIPATIONS AUX DIFFERENTES REUNIONS ET COMMISSIONS

- 1) Conférence territoriale en date du 31 août 2021 – Programmation voirie : Monsieur le maire projette le PowerPoint de la programmation voirie présentée par la présidente du Grand Reims lors de la conférence. Ce document est consultable au secrétariat.

VI – INFORMATION SUR LES TRAVAUX 2022

- 1) Lavoir au Hameau de Bourgogne : Un devis a été demandé à l'entreprise LEQUEUX qui s'élève à 2 516,50 € HT pour la réfection du lavoir. Après vote à main levée, 2 contre et 9 pour, le devis est accepté.
- 2) Travaux rue de Roucy :
 - Continuité de l'enfouissement des réseaux partie basse de la rue avec prolongement rue de Montigny
 - Faire les entrées des habitations en pavés sur toute la longueur côté impair et côté pair à partir du n°24 jusqu'au carrefour et rue de Montigny.
 - Des subventions seront demandées au titre de travaux de sécurité à l'état (DETR), à la communauté urbaine et au Département.
- 3) Travaux rue Georges Turlin : Requalification de la rue. Travaux effectués par la communauté urbaine du Grand Reims.

VII – ORGANISATION DE LA FETE

Monsieur le maire propose que la fête patronale soit organisée le dimanche 10 octobre car les forains ne sont pas disponibles le dimanche 3 octobre.

Monsieur le maire demande si tout le monde est d'accord pour organiser la fête à cette date. Lors du tour de table, 3 abstentions 8 pour. La date du 10 octobre est retenue.

Monsieur le maire propose comme les années passées de subventionner les forains pour le manège et le trampoline ainsi ils seront gratuits pour les enfants. Le conseil donne son accord.

Il n'y aura pas d'animation musicale.

Le pass sanitaire sera demandé pour pouvoir accéder à la buvette.

Le montage des stands est prévu le vendredi 8 octobre à partir de 17h et le démontage lundi 11 octobre à partir de 16h00. Tous les bénévoles sont les bienvenus.

VIII - QUESTIONS DIVERSES

- 1) Monsieur le maire informe le conseil que dans la commune il y a de gros problèmes avec certaines races de chiens.
- 2) Monsieur le maire va procéder à la numérotation des concessions de cimetière ainsi les pompes funèbres pourront repérer plus facilement les tombes.
- 3) Question du public : Mr et Mme BOUTSERIN demande le bien fondé du ralentisseur rue de Roucy au n°25 (bruit, pas d'impact sur la vitesse des poids lourds et les voitures).
Une réflexion est engagée et quelques solutions proposées, à savoir : contrôle plus régulier des gendarmes, des panneaux supplémentaires informant la zone 30 km/h sur toute la rue.

La séance est levée à 21h40